

IP 2025

EXERCICE 2024

CE QU'IL FAUT SAVOIR...

Comme à son habitude, la direction et les Organisations Signataires de l'accord IP 2024-2028 se félicitent, à grand coup de publications, des fabuleux résultats 2024 avec en moyenne **10 318€** promis à tous les salariés sur cet exercice, hors abondement. **Mais beaucoup vont déchanter quand ils découvriront le montant réel qui leur est alloué, basé sur 366 jours de présence.**

Rappelons que la CGT, bien qu'elle défende un salaire fixe garanti et intégralement soumis aux cotisations sociales, a été force de propositions en mai 2024, mais n'a été entendue sur aucune de ses nombreuses revendications lors de cette négociation et de l'accord quinquennal qui a suivi. Et que dire du **nouveau critère SURPERFORMANCE de l'accord I/P qui n'a pas été atteint** alors que le groupe a réalisé sa 3^{ème} meilleure année de toute son existence ! Ça laisse pantois !

Rappel de nos revendications principales non retenues pour les 5 ans à venir :

- **Augmentation de l'enveloppe globale à redistribuer** (bloquée par la direction à 11% de la Masse Salariale Brut France depuis 2012) alors que la loi permet au groupe d'atteindre 20%
- **Fin de la hiérarchisation** avec une somme identique pour tous les salariés.
- **Retrait du Critère 0 Décès.**
- **Neutralisation de tous les arrêts maladie** et fin de la double peine pour les salariés en situation de handicap, RQTH, invalidité 1 et 2 et les mi-temps thérapeutiques.

L'accord est aujourd'hui en vigueur et la CGT se doit d'informer les salariés afin de les aider au mieux dans leurs choix

Vous pouvez saisir vos choix de placement de l'Intéressement & Participation dans le Self PH7 et le cas échéant les modifier autant de fois que vous le souhaitez, **⚠ jusqu'au 22 AVRIL inclus.**
Attention aux vacances scolaires !!!

PH7 - Onglet

Intéressement & Participation



Si vous souhaitez percevoir sur la paie la totalité des primes d'intéressement et de participation : les sommes versées en paie ne bénéficient pas de l'abondement et seront fiscalisées (sauf si vous n'êtes pas résident fiscal en France à la date du versement).

Vous pouvez souscrire si vous le souhaitez, dès à présent avec tout ou partie de votre prime I/P à la prochaine **Augmentation de Capital Réservée aux Salariés** qui se déroulera du 2 au 15 Mai.
Abondement 10 actions pour 10 souscrites.
Décote de 20% du prix de l'action.
Actions bloquées 5 ans, sauf cas de déblocage.
Actions non arbitrables pendant 5 ans.

Que se passe-t-il si je ne répons pas ?

Si vous ne répondez pas dans les délais impartis : **votre prime d'intéressement sera placée** automatiquement sur le Fonds Commun de Placement « **TotalEnergies Monétaire** » du Plan d'Epargne Groupe de TotalEnergies (PEGT).

Concernant **la prime de participation**, la moitié du montant sera investie sur le Fonds « TotalEnergies Monétaire » dans le PEGT et l'autre moitié sera investie sur le Plan d'Epargne Retraite COLlectif (PERCOL), sur le Fonds Commun de Placement « TotalEnergies Monétaire », en gestion piloté « équilibrée ».

SI VOUS FAITES LE CHOIX DE PLACER en tout ou partie, la somme bénéficiera de l'abondement de l'employeur et sera bloquée 5 ans.

Le placement de ces sommes sur les fonds d'épargne PEGT et PERCOL **via Amundi sera effectué fin mai.**

L'abondement est ANNUEL: si vous n'arrivez pas à optimiser vos abondements avec l'I/P (les CDD par exemple), vous avez l'occasion via PH7 de verser mensuellement ou ponctuellement jusqu'à la fin de l'année.

Optimisation, Abondement, Placements de vos primes I/P

Connectez-vous sur le **SIMULATEUR PH7 – EPARGNE SALARIALE !** [Self-Service PH7](#)

Les sommes à placer pour optimiser les abondements sont indiquées sous les onglets PERL et PERCOL

PEGT (bloqué 5 ans sauf cas de déblocage)

Plan		Versement optimum du salarié		Plafond d'abondement brut annuel versé par l'employeur ¹	
PEGT					
Versements mensuels Ou Versements ponctuels Ou Primes d'intéressement et/ ou de participation	Pour les 100 premiers euros	100 €	300 %	300 €	1 903 €
	Pour les 200 € suivants	200 €	100 %	200 €	
	Pour les 1 000 € suivants	1 000 €	50 %	500 €	
	Pour les 1 806 € suivants ²	1 806 €	50 %	903 €	

Optimiser son PEGT

Il faut placer 3106 € minimum dans le PEGT pour bénéficier de **1903 €** d'abondement.

Optimiser son PERCOL

- Il faut placer 452 €** minimum dans le PERCOL pour bénéficier de **1356 €** d'abondement.
- Il faut placer également 0.45%** de votre salaire de référence N-1 afin de bénéficier des **300% d'abondement** (abondement plafonné à 1450€)

PERCOL (bloqué jusqu'à la retraite)

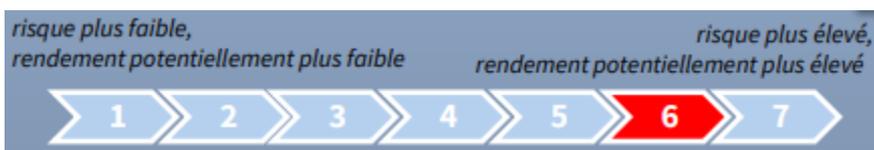
PERCOL					
Versements mensuels Ou Versements ponctuels Ou Primes d'intéressement et/ ou de participation		452 €	300 %		1 356 €
		0,45 % du salaire de référence N-1	300 %	1,35 % du salaire de référence N-1	plafonné à 1 450 €

Concernant le PERCOL, le montant optimum est calculé individuellement chaque année en fonction de votre salaire de référence. Ce montant est affiché dans votre [Self-Service PH7](#) à la rubrique Mon espace > Epargne Salariale > Simulateur

PERCOL -

Si vous souhaitez profiter pleinement de votre abondement, vous devez encore investir **Le montant indiqué**

SUR QUELS FONDS PLACER SON EPARGNE ?



RISQUE 6 : TotalEnergies Actionnariat France Compartiment A Part C (Capitalisation) = Actions TOTALENERGIES avec dividendes réinvestis
TotalEnergies Actionnariat France Compartiment A Part D (Distribution) = Actions TOTALENERGIES avec paiement trimestriel des dividendes sur votre compte.
Performance 2024: **- 9%**

RISQUE 4 : TotalEnergies Actions Européennes Performance 2024: **+ 7,6%**

RISQUE 4 : TotalEnergies Actions Long Terme (seulement dans le PERCOL gestion autonome ou piloté) Performance 2024: **+ 15%**

RISQUE 3 : TotalEnergies Diversifié Équilibre et Solidaire Performance 2024: **+ 9.8%**

RISQUE 3 : TotalEnergies Gestion Flexible Patrimoniale Performance 2024: **+ 8.8%**

RISQUE 2 : TotalEnergies Obligations Performance 2024: **+ 3.1%**

RISQUE 1 : TotalEnergies Monétaire Performance 2024: **+ 3.9%**



**PLUS
DE VOIX
PLUS
DE POIDS**

« En cette période de Pâques et de contexte économique et géopolitique incertain, ne mettez pas tous vos œufs dans le même panier ! »

Pour votre information, il est aussi possible d'arbitrer (de changer de fonds de placement) votre argent placé hors ACRS. N'hésitez pas à nous solliciter via Teams ou Yammer si vous avez besoin d'informations complémentaires !